



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E201474

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2023

Forme juridique : SAS

Capital : 450 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 952 227 577 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4761033

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1287603

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1287603

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/06/2023

Raison sociale : THERMO MAINTENANCE

58 RUE PRINCIPALE  
67470 TRIMBACH

Téléphone : 03 88 94 73 84

Portable : 06 78 51 71 30

Fax :

Site Internet : www.thermomaintenance.fr

E-mail : thermomaintenance@orange.fr

Responsabilité légale :

GRP CHRIST INVEST PRÉSIDENT / CHRIST MANUEL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/12/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	09/12/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	09/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	09/12/2021
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	06/07/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/06/2023
o Poêle ou insert bois	01/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/06/2023
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/06/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG  
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE  
15 RUE JACOBI-NETTER  
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.